

INTERPELLATION URGENTE
du groupe CSPO, par le député Diego Clausen, concernant l'hébergement de
requérants d'asile à l'hôtel Bellevue, au col du Simplon – Coûts induits? (08.05.2012)
2.222

Critères d'urgence:

Actualité de l'événement:

Article du Walliser Bote du vendredi 20 avril 2012, entre les sessions de mars et de mai.

Imprévisibilité:

L'emplacement de la structure d'hébergement pour requérants d'asile n'était même pas connu de la commune de Simplon.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure rapide:

Le projet ne correspond pas au plan de zones. Quels seraient les coûts induits si le projet n'était pas réalisé, en particulier du fait qu'un contrat de 5 ans a déjà été conclu avec le propriétaire? Respectivement, comment l'affaire devrait-elle être réglée?

Situation de départ: contrat de 5 ans conclu avec le propriétaire (selon le communiqué du Conseil d'Etat).

D'après le plan de zones et le plan directeur, cette parcelle se trouve à la fois en «zone bleue» et en «zone de constructions et d'installations touristiques».

Conformément à la loi fédérale, les rassemblements de personnes sur une longue durée sont interdits dans la «zone bleue». Quels sont les travaux à entreprendre afin de rendre cette zone conforme à son nouvel usage?

Quels seraient les coûts induits pour ce faire pour le canton?

Compte tenu de la «zone pour constructions et installations touristiques», pour changer l'affectation de la zone dans le sens de l'exploitation d'une structure d'hébergement pour requérants d'asile, il faut procéder à un changement de zone conformément à la loi sur l'aménagement du territoire, et ce dernier doit être approuvé par l'assemblée primaire de la commune de Simplon.

Quelles seraient les coûts induits pour le canton en raison du contrat de 5 ans avec le propriétaire si le changement de zone n'aboutit pas et que le projet doit être abandonné?

Conclusion:

N'aurait-il pas été plus judicieux d'associer la commune de Simplon depuis le début, compte tenu de cette thématique émotionnelle?

Sion, le 8 mai 2012
(09h46)

Groupe CSPO, par
Diego Clausen, député